

Le Mans, le 10 novembre 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-115

**Portant sur la proclamation des résultats
pour le renouvellement intégral des
membres de la CPE de l'Université du Mans
(Scrutins du 9 novembre 2021)**

Proclamation des résultats

**Renouvellement intégral des membres de la Commission Paritaire d'Établissement de l'Université
du Mans**

Scrutins du 9 novembre 2021

- Vu** le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 octobre 2020 publié au bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020, prorogeant le mandat des membres de la Commission Paritaire d'Établissement au 4 juillet 2021;
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation du 4 juillet 2021 publié sur le site internet de l'établissement le 16 juillet 2021, prorogeant le mandat des membres de la Commission Paritaire d'Établissement au 31 janvier 2022 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-20-040 du 28 septembre 2020 portant sur la proportion des femmes et des hommes dans chaque groupe de la Commission Paritaire d'Établissement ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-085 du 1er juillet 2021 portant sur l'actualisation de la proportion des femmes et des hommes dans chaque groupe de la Commission Paritaire d'Établissement ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-089 du 22 juillet 2021 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (scrutins du 9 novembre 2021);
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-106 du 29 septembre 2021 portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (scrutins du 9 novembre 2021);
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-114 du 8 novembre 2021 portant sur la composition des sections de vote et du bureau chargé des opérations de dépouillement (scrutins du 9 novembre 2021) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-21-037 du 29 avril 2021 fixant la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 10 novembre 2021,



Arrêté n°SAGJ-21-115

Portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement intégral des membres de la CPE de l'Université du Mans (Scrutins du 9 novembre 2021)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

Les résultats des élections afférentes au renouvellement intégral de la CPE de l'Université du Mans, conformément aux dispositions de l'article 10.3 de l'arrêté SAGJ-21-089 du 22 juillet 2021 susvisé.

ARTICLE 1- Résultats des élections

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté SAGJ-21-089 susvisé, les membres de la CPE de l'Université du Mans sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec une répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle de la plus forte moyenne.

Le résultat des élections est annexé au présent arrêté :

- Annexe 1 : résultat des élections à la CPE AENES,
- Annexe 2 : résultat des élections à la CPE ITRF,
- Annexe 3 : résultats des élections à la CPE BU.

Le mandat des représentants des personnels élus lors de ces scrutins du mardi 9 novembre 2021 débutera le 1er février 2022 et s'achèvera la veille du début de mandat des membres de la CPE qui seront élus lors des élections professionnelles de décembre 2022.

ARTICLE 2 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein de la Maison de l'Université, 1er étage près du bureau 107 et au sein de chaque composante à la diligence de leur responsable administratif, et mis en ligne sur le site internet de l'Université, www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Élections 2021-CPE ».

Pascal LEROUX



1) Résultat des élections au sein de la CPE-AENES, catégorie A

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2 <i>(1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)</i>	10	8	0	8	80%

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA Éducation	8	2 <i>(1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)</i>
BRILLAND Marc		
METAIRIE Nathalie		

2) Résultat des élections au sein de la CPE-AENES, catégorie B

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
4 <i>(2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)</i>	25	12	1	11	48%

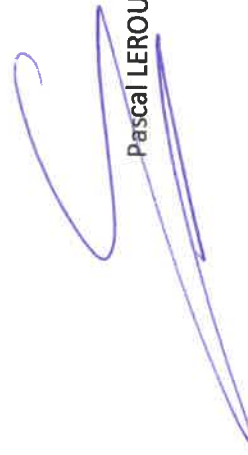
La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA Éducation GUILLOCHON Emilie ERVE Martine RENIER Elodie BEZIER Delphine	11	4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Comme indiqué dans l'arrêté SAGJ-21-106 portant sur la recevabilité des candidatures, aucune candidature n'a été déposée pour la CPE-AENES, catégorie C.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 18 3° du décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur susvisé, les représentants de la catégorie C de la CPE-AENES seront désignés par voie de tirage au sort parmi les fonctionnaires titulaires de cette catégorie, affectés dans l'établissement. Si les fonctionnaires ainsi désignés n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués par voie de tirage au sort à des représentants des enseignants-chercheurs au conseil d'administration.

La date fixée pour ce tirage au sort sera fixée sous peu par le Président de l'établissement.



Pascal LEROUX

1) Résultat des élections au sein de la CPE-ITRF, catégorie A

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)	70	42	2	40	60%	20

Les listes suivantes ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
UNSA Éducation LANDAIS Olivier LEROY Mathieu COURRAZE Florence PUGLIESE Daniel	13	0
SNPTES EDEL Y Mathieu HOARAU Céline DUCHEMIN Stéphanie BENADDI Saïd	27	4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

2) Résultat des élections au sein de la CPE-ITRF, catégorie B

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)	49	21	1	20	42.86%

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
SNPTES PERNIN Marie-José LECHAT Hervé BARTHE Mireille PELET Michel	20	4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

 3) Résultat des élections au sein de la CPE-ITRF, catégorie C

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)	62	22	2	20	35.48%

Le Mans, le 10 novembre 2021,

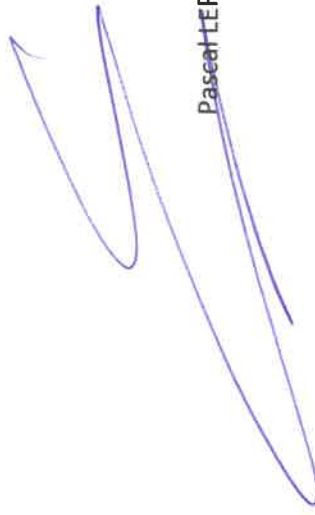
Annexe n°2 à l'Arrêté n°SAGJ-21-115

Portant sur la proclamation des résultats – CPE-ITRF

Renouvellement intégral de la CPE de l'Université du Mans — Scrutins du 9 novembre 2021

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
SNPTES RUIZ Christine FERTARD Véronique LECOMTE Tony TURQUET Christelle	20	4 (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)



PascalHEROUX

1) Résultat des élections au sein de la CPE-BU, catégorie A

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2 (1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)	7	3	0	3	42.86%

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
FSU : Catégorie A BU PITHON Sophie LAVAU-GIRARD Aurélie	3	2 (1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)

 2) Résultat des élections au sein de la CPE-BU, catégorie B

Sièges à pourvoir	Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2 (1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)	9	4	0	4	44.44%

Le Mans, le 10 novembre 2021,

Annexe n° 3 à l'Arrêté n°SAGJ-21-115

Portant sur la proclamation des résultats – CPE-BU

Renouvellement intégral de la CPE de l'Université du Mans — Scrutins du 9 novembre 2021

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges
SNPTES BOULAHIA Solène FAÏS - MICHELIN Betty	4	2 (1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant)

Comme indiqué dans l'arrêté SAGJ-21-106 portant sur la recevabilité des candidatures, aucune candidature n'a été déposée pour la CPE-BU, catégorie C.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 18 3° du décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur susvisé, les représentants de la catégorie C de la CPE-AENES seront désignés par voie de tirage au sort parmi les fonctionnaires titulaires de cette catégorie affectés dans l'établissement. Si les fonctionnaires ainsi désignés n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués par voie de tirage au sort à des représentants des enseignants-chercheurs au conseil d'administration.

La date fixée pour ce tirage au sort sera fixée sous peu par le Président de l'établissement.

PascalTHEROUX